



ACCÈS INTERDIT AUX VÉHICULES LOURDS EN TRANSIT

ASSUJETTI AU RÉGLEMENT 93-101

À ÊTRE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

 VILLE DE QUÉBEC	Service de l'aménagement du territoire Division du transport
BOULEVARD LOIRET, AVENUE DE L'ABBÉ-BEAUCHEMIN AVENUE RANCOURT, AVENUE SAINT-SAMUEL, AVENUE DES ÉRABLES	
GESTION DE LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS	
DESSINÉ <u>A.VÉZINA</u> PRÉPARÉ <u>A.VÉZINA</u>	ÉCHELLE <u>NIL</u>
RECOMMANDÉ _____	DATE <u>16 MAI 2005</u>
FICHER <u>05005SAM.DGN</u>	PLAN No <u>PCE2005005</u>